



Le Rheu
L'Hermitage
Mordelles
Breteil
Chavagne
Cintré
La Chapelle-Thouarault
Saint-Gilles

ECOLE DE MUSIQUE DE LA FLUME

Classée Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal

Fiche Administrative
Familiale
Inscription 2010-2011

ÉLÈVES

NOM et Prénom	Sexe	Date de naissance	INSTRUMENT	PARCOURS
.....
.....
.....
.....
.....

PARENTS

NOM et Prénom Téléphone

Ou Nom du tuteur ou famille d'accueil.....

Domicile.....

Profession du Chef de famille (CSP).....

E-mail.....

Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à la prise en charge des élèves par les enseignants pour la durée des cours. A leur charge de ne pas laisser livrés à eux-mêmes leurs enfants au-delà de la durée de leurs cours ou en cas d'absence d'un enseignant. Il est demandé aux parents de contracter une assurance type extra scolaire et de fournir à l'administration de l'école une photocopie du contrat d'assurance dès le jour de l'inscription administrative de l'élève.

TARIFS D'INSCRIPTION

PARCOURS DE FORMATION	SYNDICAT INTERCOMMUNAL				Élèves extérieurs	
	Revenu fiscal de référence					
	inférieur à 11000€		supérieur à 11000€		Enfant	Adulte
Enfant	Adulte	Enfant	Adulte			
Eveil Musical	102	-	105	-	138	-
Aspirant Découverte Instrumentale	348	-	357	-	479	-
Formation complète Parcours Personnalisé Parcours Accélééré	447	595	458	608	612	763
Instrument supplémentaire	246	373	252	382	445	525

SOUTIEN A LA PRATIQUE AMATEUR

Individuel (modulable en fonction du niveau)	492	642	504	658	662	812
En atelier musique traditionnelle	246	373	252	382	445	525
En atelier instrumental	-	321	-	329	-	406
En pratique collective seule	50	60	50	60	60	70
La pratique collective supplémentaire	25	30	25	30	30	35

De groupes

Tarif groupe (modulable en fonction du projet)

Base 15h00 = 555€

PARTIE RÉSERVÉE A LA COMPTABILITÉ

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT DROITS MUSIQUE

ASSOCIATION DES
PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
DE LA FLUME

Adhère à l'A.P.E.

N'adhère pas à l'A.P.E.

Formulaire spécifique

Modes de règlement (joindre avis d'imposition 2008)

- Au comptant
- Prélèvement automatique en 5 fois
(joindre autorisation + RIB ou RIP + 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre banque)
- En 3 chèques
- Par chèques-vacances
- En espèces

A l'inscription

- Acompte de 100 €
- Par chèque bancaire ou postal
- En chèques-vacances
- En espèces
- Frais administratifs 10 €

Les droits sont dus pour l'année même en cas d'abandon

Autorise le droit à l'image de mon enfant oui non

Fait à Le Rheu, le

Signature du Chef de Famille,